

... ceux qui peignent les anges en noir



Didier Julia,
député de Seine et
Marne,
vice-président du
groupe parlementaire
d'amitié France-
Guinée équatoriale

En marge de la polémique sur la Guinée Equatoriale et sur la remise du prix Unesco Obiang Nguema Mbasogo pour la recherche en sciences de la vie, beaucoup pensent que l'actuelle directrice de l'Unesco serait une victime des "résidus" de la guerre froide (pourtant finie...) et de ses promesses électorales.

Il faut aussi s'interroger sur les mobiles de certaines ONG dont la morale n'est peut-être pas aussi transparente qu'il n'y paraît

Certains sources proches de l'Unesco soutiennent que l'actuelle directrice générale aurait été "menacée" de perdre son poste si elle autorisait la remise du prix Unesco-Obiang Nguema.

Pourquoi cette hostilité à ce prix international Unesco ?

Pour comprendre, il faut se replacer en octobre 2008. Les représentants des 58 Etats membres du Conseil exécutif de l'Unesco ont alors approuvé, par consensus, la proposition présentée à l'Organisation par le Président équatorien. C'est ainsi que le prix Obiang a été créé et doté de 3 millions de dollars, pour financer les recherches en sciences de la vie.

La virulence du débat actuel autour de la personnalité du donateur de ce prix conduit à s'interroger : comment la décision du Conseil de 2008 a-t-elle pu à l'époque passer inaperçue ? Est-ce un hasard ?

Hasard ou pas, ce qui est évident, c'est que la décision de création du prix n'a alors provoqué aucun remous. Deux ans après, l'actuel débat conduit à s'interroger sur les raisons de ce revirement.

La combinaison de trois réalités permet d'y voir plus clair :

- Lors de la création du prix, le Japon, qui est l'un des principaux contributeurs financiers de l'Unesco, assurait par l'intermédiaire d'un de ses ressortissants la direction générale de l'Unesco ;
- Aujourd'hui, l'Organisation est dirigée par Irina Bokova, représentante de la Bulgarie ;
- Des influences non-dites pourraient expliquer le calme qui a entouré la création du Prix et l'agitation qu'il suscite aujourd'hui.

En effet :

- Le Japon apporte la plus grande contribution financière à l'Unesco, après le retrait des Etats-Unis (1984), certes aujourd'hui de retour, mais qui ne contribuent plus à hauteur de 25 % au budget de l'Unesco comme par le passé. Or, de fait, l'Unesco confère à ses donateurs les plus généreux un poids particulier, non officiel, voire une sorte "d'immunité", qui a permis notamment de faire passer un amendement, dit "amendement Japon", selon lequel les membres du Conseil exécutif sont les représentants des Etats et ne siègent plus à titre personnel. Peut-être cela explique-t-il pourquoi la décision de création du prix Obiang, soutenue par M. Koichiro Matsuura, n'a fait l'objet d'aucune agitation de la part d'ONG, de scientifiques, etc.

- La Bulgarie, devenue indépendante à la suite de la dissolution de l'URSS, et qui a intégré l'Union européenne, reste malgré tout victime de préjugés liés à son passé et de sa faiblesse politique au sein de l'Unesco, étant un contributeur modeste. Ces préjugés sur le pays d'origine de la directrice générale, ainsi que les engagements qu'elle a pu prendre lors de son élection, font d'elle une proie facile pour les détracteurs du prix, dont les objectifs n'ont pas forcément un lien avec les principes universels défendus par l'Unesco ou la crédibilité même de l'institution.

Quels mobiles se cachent derrière cette opposition nouvelle ?

- Comme le disent les Espagnols : "quand le chien est maigre, on ne voit que les puces"; s'agissant d'un chef d'Etat africain, on ne voit que la dictature, la corruption, le non-respect des droits de l'homme, le despotisme, et non les aspects positifs de l'évolution du pays. Il n'est donc pas si étonnant que des ONG (Global Witness, Human Rights Watch, Sherpa...), des associations de scientifiques, d'anciens primés de l'Unesco ou prix Nobel, manifestent contre la remise du prix Obiang. Mais pourquoi si tard et non pas lorsque le prix a été créé ?

L'observateur objectif a du mal à comprendre comment l'acte administratif de création du Prix a été moins critiqué que le projet de son attribution, si l'on en juge par le nombre d'articles de presse récemment publiés. Sans doute, les hypothèses exposées sur le poids spécifique des deux pays dans l'organisation sont-elles une explication.

Il faut aussi s'interroger sur les mobiles de l'action de ces "nouveaux Templiers" du

XXI^e siècle qui ont certes des chefs, mais ne sont pas soumis à l'autorité d'un Pape, et dont la morale n'est peut-être pas aussi transparente qu'il n'y paraît. Certaines ONG semblent plus guidées par leurs intérêts propres (médiatique, financier) que par un altruisme universel (1). Et comme l'a signalé mon collègue le député Bernard Carayon (2), il faudra bien un jour s'interroger sur leurs liens avec certains gouvernements ou fonds spéculatifs.

Et comme l'a signalé mon collègue le député Bernard Carayon (2), il faudra bien un jour s'interroger sur leurs liens avec certains gouvernements ou fonds spéculatifs.

Qui se soucie des droits des candidats au prix ?

Si l'on revient au terrain juridique, la décision du Conseil exécutif a créé non seulement des attentes mais aussi des droits pour les candidats au prix. Qui s'en soucie, qui les défend ? Le plus probable est que personne n'a pensé à eux. Sous couvert de défendre la démocratie en Guinée équatoriale, les détracteurs du prix risquent de pénaliser, sans en mesurer les conséquences, les bénéficiaires potentiels du prix qui se sont investis pour préparer des dossiers de candidature et pour participer à ce prix dont le jury de l'Unesco a été saisi.

Faut-il à la fois punir les postulants et le donateur ? Manifestement, les ONG qui s'élèvent contre le Prix ont oublié de défendre ceux qui cherchent des financements, légalement approuvés, par le Conseil exécutif.

L'Unesco doit-elle céder aux critiques et annuler la remise du Prix ? Et si elle le faisait, quel principe universel en tirerait-on et quelle serait la crédibilité des décisions de l'Unesco ?

Comme l'a indiqué la directrice générale, le jury de remise du prix Obiang s'est réuni les 18 et 19 mai 2010, ce qui signifie qu'il y a bien eu des postulants. Qui viendra défendre les droits de ces participants ?

(1) Albert Duillard, "ONG en eaux troubles", *Le Point*, 30 juillet 2009.
(2) Bernard Carayon, "Des ONG sous influence", *Le Figaro*, 29 octobre 2009.

Les engagements qu'elle a pu prendre lors de son élection font d'elle une proie facile pour les détracteurs du prix, dont les objectifs n'ont pas forcément un lien avec les principes universels défendus par l'Unesco

"Quand le chien est maigre, on ne voit que les puces"
S'agissant d'un chef d'Etat africain, on ne voit que la dictature, la corruption, le non-respect des droits de l'homme, le despotisme, et non les aspects positifs de l'évolution du pays"

Certaines ONG semblent plus guidées par leurs intérêts propres (médiatique, financier) que par un altruisme universel. Et comme l'a signalé le député Bernard Carayon, il faudra bien un jour s'interroger sur leurs liens avec certains gouvernements ou fonds spéculatifs

Tous les numéros du nouvel Economiste en consultation gratuite dans les archives du nouveleconomiste.fr

